

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Type de produit chimique : Mélange
 Nom commercial du produit : Aquaroc[®] Joint-colle PU

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Traitement des joints entre plaques Aquaroc

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PLACOPLATRE

34 avenue Franklin Roosevelt

92282 Suresnes Cedex

T (33) 1.46.25.46.25

F (33) 1.41.38.08.08

Site Internet : www.placo.fr

Courriel de la personne chargée de la fiche de données de sécurité : christele.wojewodka@saint-gobain.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme consultatif officiel / Société	Adresse	Num. d'appel d'urgence
FRANCE	ORFILA	http://www.centres-antipoison.net	+33 1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008

Skin Irrit.2	H315	Provoque une irritation cutanée
Eye Irrit.2	H319	Provoque une irritation sévère des yeux
Resp.Sens 1	H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
Skin Sens.1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée
Carc.2	H351	Susceptible de provoquer le cancer
STOT SE 3	H335	Peut irriter les voies respiratoires
STOT RE 2	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n°1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement: Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

Mentions de danger:

H315 Provoque une irritation cutanée

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

Aquaroc[®] Joint-colle PU

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

H317 Peut provoquer une allergie cutanée
H351 Susceptible de provoquer le cancer
H335 Peut irriter les voies respiratoires
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'exposition répétées ou d'une exposition prolongée

Conseils de prudence:

P260 Ne pas respirer les vapeurs
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux
P302+352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.
P501 Eliminer le récipient et son contenu conformément à la réglementation locale.

Conseils de prudence recommandés:

EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Lorsque la ventilation local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

Indications complémentaires : Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Informations complémentaires : Réservé aux utilisateurs professionnels.

2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : non applicable

vPvB : non applicable




SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Mélange : adhésif contenant un prépolymère de polyuréthane à base de diisocyanate de diphenylméthane

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Méthylènediphenyl diisocyanate	N° CAS: 26447-40-5 EINECS: 247-714-0 N° REACH: 01-2119457015-45	20-50%	 Resp.Sens. 1, H334 ; Carc 2, H351, STOT RE 2, H373  Acute tox. 4, H332; Skin Irrit.2, H315; Eye Irrit.2, H319; Skin Sens.1, H317; STOT SE 3, H335
2-2' dimorpholinyl-diéthyl éther	N° CAS: 6425-39-4 N° EINECS: 229-194-7 N° REACH: 01-2119969278-20	< 2%	 Skin Irrit.2, H315 Eye Irrit.2, H319

Indications complémentaires :

Contient du 4,4'diisocyanate de diphenylméthane (CAS : 101-68-8, EINECS : 202-966-0, REACH : 01-2119457014-47)

Textes des phrases R-,H- et EUH: voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales : Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
après inhalation : Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau savonneuse et bien rincer.
après contact oculaire : Laver avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un ophtalmologiste.
Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir. Demander d'urgence une assistance médicale.

Aquaroc[®] Joint-colle PU

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nausées, dyspnée, vertiges, migraine, toux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés : CO₂ (dioxyde de carbone), poudre d'extinction ou eau pulvérisée.
Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : JCO, eau pulvérisée ou eau pulvérisée.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie : CO (monoxyde de carbone), NO_x (Oxydes d'azote)
Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres produits toxiques n'est pas à exclure comme par exemple : acide cyanhydrique (HCN), isocyanates.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés
Veiller à une aération suffisante
En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir par moyen mécanique
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination
Ne pas les fermer (réaction avec l'eau dégageant du gaz carbonique)

6.4. Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la section 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Veiller à une bonne ventilation / aspiration du poste de travail
Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution
Préventions des incendies et des explosions : Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Ne conserver que dans le conditionnement, non ouvert, d'origine
Conditions de stockage : Tenir les emballages hermétiquement fermés
Stocker à sec
Stocker au frais.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations complémentaires disponibles

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail		
N°CAS	Désignation du produit	VME
101-68-8	4,4' diisocyanate de diphenylméthane	Valeur momentanée : 0.2 mg/m ³ ; 0.02 ppm Valeur à long terme : 0.1 mg/m ³ ; 0.01 ppm AR, C2

Indications complémentaires :
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures générales de protection et d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

Aquaroc[®] Joint-colle PU

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

Protection respiratoire	:	Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante. En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur En cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant A titre provisoire : filtre AB
Protection des mains	:	Gants de haute qualité en butyle, nitrile ou polychloroprène Le choix des gants appropriés est non seulement dépendant du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité et celle-ci diffère selon le fabricant. Puisque le produit représente une préparation contenant plusieurs substances, la résistance des gants ne peut pas être connue d'avance avec certitude et doit donc être vérifiée avant utilisation
Protection des yeux	:	Lunettes de protection hermétiques
Protection du corps	:	Vêtements de travail protecteurs

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	
Forme	:	Très visqueux
Couleur	:	Crème
Odeur	:	Légère
Point de fusion	:	Non déterminé
Point d'ébullition	:	> 200°C
Point d'éclair	:	Non applicable
Température d'auto-inflammation	:	> 200 °C
Température de décomposition	:	> 140 °C
Auto-inflammation	:	Le produit ne s'emflamme pas spontanément à température ambiante
Danger d'explosion	:	Le produit n'est pas explosif
Densité à 20°C	:	1.07
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau	:	Insoluble
Viscosité, dynamique	:	400 000 mPa.s
Composés Organiques Volatils	:	0 %

9.2. Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'autres informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Décomposition thermique / conditions à éviter : pas de décomposition en cas d'usage conforme

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction aux alcools, aux amines, aux acides aqueux et aux lessives alcalines

Réagit avec l'eau en dégageant du gaz carbonique. Dans des récipients fermés, risque d'éclatement des fûts suite à une surpression

10.4. Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles

10.5. Matières incompatibles

Pas d'autres informations importantes disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun à notre connaissance à température ambiante

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aquaroc[®] Joint-colle PU

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

Effet primaire d'irritation

- De la peau : Provoque une irritation cutanée.
Des yeux : Provoque une irritation sévère des yeux.
Sensibilisation : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Peut provoquer une allergie cutanée.

- Indications toxicologiques complémentaires : Les personnes qui ont des antécédents d'asthme ou d'allergies, des difficultés respiratoires chroniques ou périodiques, ne doivent en aucun cas mettre en œuvre cette préparation.
L'examen régulier des fonctions de la langue peut être fait sur les personnes qui appliquent par projection cette préparation.

Pour des informations plus détaillées, consulter les fiches toxicologiques INRS suivantes : 129 (MDI)

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagenécité sur les cellules germinales : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénécité : susceptible de provoquer le cancer

Toxicité pour la reproduction : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique : peut irriter les voies respiratoires

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition ciblée : risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'exposition répétée ou d'une exposition prolongée

Danger par aspiration : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques

Indications générales : Catégorie de pollution des eaux : 1(D) (classification propre) : peu polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Non applicable

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Evacuer vers un centre d'incinération agréé, selon la législation en vigueur.

Code déchets : 08 04 09*.(déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses)

Emballages non nettoyés

Recommandations

: Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

Les emballages peuvent être décontaminés par exemple avec le mélange suivant : eau +5 à 10% de carbonate de sodium +0.2 à 1% de détergent liquide. Additionner ce décontaminant aux résidus dans l'emballage non fermé afin de permettre le dégagement du gaz carbonique. Laisser agir pendant plusieurs jours jusqu'à ce qu'aucune réaction ne soit constatée.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA: néant

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA: néant

IATA: not regulated

14.3. Classe de danger pour le transport

ADR, ADN, IMDG, IATA

classe : néant

Aquaroc[®] Joint-colle PU

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

14.4. Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA : néant

14.5. Danger pour l'environnement

polluant marin : non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

« règlement type » de l'ONU : néant

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2102/18/UE

Substances dangereuses désignées – Annexe I ; aucun des composants n'est compris

Prescriptions nationales :

Consulter les tableaux des maladies professionnelles suivants
62 affectations professionnelles par les isocyanates organiques

Décret français n°2011-321 : classe A+

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Cette fiche est notamment conforme aux règlements (CE)1907/2006, 1272/2008 et à leurs amendements ; elle est rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) 453/2010.

Phrases importantes:

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une irritation sévère des yeux
H322	Nocif par inhalation
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H351	Susceptible de provoquer un cancer
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'exposition répétées ou d'une exposition prolongée

Aquaroc[®] Joint-colle PU

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

Annexe : scénario d'exposition 1

Désignation brève du scénario d'exposition

Usage industriel pour mousse rigide, revêtements, adhésifs et produits d'étanchéité

Utilisation professionnelle finale dans les mousses rigides, peintures, adhésifs, enduits et les autres composites

Utilisation finale du produit de consommation dans les mousses rigides, peintures et adhésifs

· Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles : utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

· Catégorie du produit

PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité

PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants

PC32 Préparations et composés à base de polymères

· Catégorie du procédé

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

PROC5 Mélange dans des processus par lots

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC8a Transfert de substance ou d'un mélange (chargement/déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert de substance ou d'un mélange (chargement/déchargement) dans des installations spécialisées.

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage).

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

· Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC5 Utilisation sur des sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article

ERC8c Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur)

ERC8f Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur)

ERC2 Formulation dans un mélange

· **Conditions d'utilisation** Conformément aux instructions d'utilisation.

· Durée et fréquence

Jusqu'à 8 heure(s) / jour

Pour utilisation finale du produit de consommation dans les mousses rigides, peintures et adhésifs : 1 jour/an

Zone de contact cutanée maximale de 2 cm²

· Paramètres physiques

· **Etat physique** liquide

· **Concentration de la substance dans le mélange** Matière première

· Autres conditions d'utilisation

· **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**

Facteur de dilution dans l'eau douce : 10

Facteur de dilution dans l'eau de mer : 100

· **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs**

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Utilisation intérieure.

Utilisation extérieure.

Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur

Conserver hors de portée des enfants.

· **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit**

N'est pas applicable.

· Mesures de gestion des risques

· Protection du travailleur

Mettre en place un bon niveau de ventilation générale. (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure).

Mettre en place une ventilation aspirante aux points de transfert de matière et autres ouvertures ou manipuler sous hotte ou sous ventilation aspirante.

Si les mesures de contrôle technique/organisationnel ci-avant ne sont pas praticables, adopter les

EPI suivants : porter un respirateur conforme à EN 140 avec un filtre de Type A ou mieux.

Utiliser une protection oculaire et des gants adaptés. Porter une combinaison adaptée pour empêcher toute exposition cutanée.

Aquaroc[®] Joint-colle PU

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

· **Mesures de protection organisationnelles**

S'assurer que les activités ne sont effectuées que par des spécialistes ou un personnel autorisé.

· **Mesures techniques de protection**

Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement

Ne travailler qu'en aspiration

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· **Mesures personnelles de protection**

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Lunettes de protection hermétiques.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

À titre provisoire:

Filtre A2B2-P3

Gants de haute qualité en butyle, nitrile ou polychloroprène

Le choix de gants appropriés est non seulement dépendant du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité, et celle-ci diffère selon le fabricant. Puisque le produit représente une préparation contenant plusieurs substances, la résistance des gants ne peut pas être connue d'avance avec certitude et doit donc être vérifiée avant utilisation.

Vêtements de travail protecteurs.

· **Mesures pour la protection du consommateur**

Assurer un marquage suffisant.

Conserver sous clé et hors de portée des enfants.

Gants de protection.

Lunettes de protection hermétiques.

· **Mesures de protection de l'environnement**

· **Air** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **Eau** Ne pas laisser pénétrer dans les eaux souterraines, les plans d'eau et les égouts.

· **Sol** Empêcher la pénétration dans le sol.

· **Mesures pour l'élimination** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· **Procédés d'élimination**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Estimation de l'exposition**

· **Travailleur (cutané)**

La plus haute exposition cutanée attendue est de 5,0 mg / kg / jour. (estimation à l'aide d'EASE)

· **Travailleur (inhalation)** La plus haute exposition par inhalation attendue est de 0,05 ppm.

· **Environnement**

La plus haute exposition de l'environnement attendue pour le sol est de 0,27 mg / kg poids sec.

La plus haute exposition de l'environnement attendue pour les eaux de surface est de 0,0687 mg / l

La plus haute exposition de l'environnement attendue pour l'eau de mer est de 0,000543 mg / l

· **Consommateur**

La plus haute exposition par inhalation attendue pour les consommateurs est de 0,020 ppm.

La plus haute exposition cutanée attendue pour les consommateurs est de 0,069 mg / kg / jour.

(modèle ConsExpo)

Guide pour l'utilisateur en aval

Pour l'évaluation des risques, les outils conseillés par l'ECHA peuvent être utilisés.